

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil Municipal : 19 Présents : 14
Nombre de Conseillers en exercice : 19 Votants : 14 + 1

L'an deux mille vingt et un le dix novembre, à 20h00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Noaillan dûment convoqué en séance extraordinaire, le huit novembre 2021, sous la présidence de Madame Bernadette NOEL, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. B. NOEL, V. CAPS, P. DECOSTER, M. CODEGA, G. MANTEL, C. DUFFIE, S. ROUSSOV, R. DEL CAMPO, T. LAVOCAT, G. DUSSILLOL, B. VILLAIN, J. SANLIAS, C. CHARRIER, S. MILON

Absents représentés : Mme C. MARIE (pouvoir à P. DECOSTER)

Absents : S. SANCHEZ-TROYAS, V. PATACHON, P. BRICOUT, L. GIRARD

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal, et rappelle que celui-ci a été convoqué en session extraordinaire en raison de l'urgence liée à la nécessité de disposer des crédits nécessaires pour faire face aux dépenses pour frais de personnel de l'école.

Elle rappelle que la séance ordinaire du conseil municipal est maintenue telle que programmée, le 1 décembre 2021 à 19h00.

I. ORDRE DU JOUR

B. NOEL	DEL20211110/038	Virements de crédits pour frais de personnel
---------	-----------------	--

II. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame le Maire sollicite les conseillers suivants pour assurer le secrétariat de séance : MM. P. DECOSTER et T. LAVOCAT, lesquels acceptent d'assurer la fonction pour la séance du jour.

III. ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

1.1 Virements de crédits pour frais de personnel

Madame le Maire présente les virements de crédits suivants nécessaires pour assurer les dépenses liées aux frais de personnel de l'école (rémunération), tel qu'exposé ci-après :

Budget commune :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	65	6521			Déficit des budgets annexes à caractère administra	35 000,00
Total							35 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	65	65541			Contrib fonds compens. ch. territoriales	-7 000,00
D	F	65	6531			INDEMNITÉS	-3 000,00
D	F	012	6218			AUTRE PERSONNEL EXTER.	-25 000,00
Total							-35 000,00 €

Budget caisse des écoles :

COMPTES DEPENSES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	012	6454			Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	1 000,00
D	F	012	64131			rémunération	16 000,00
D	F	012	6218			autre personnel extérieur	16 000,00
D	F	012	6451			Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	2 000,00
Total							35 000,00 €
COMPTES RECETTES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
R	F	74	7474			Communes	35 000,00
Total							35 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les virements de crédits tels qu'exposés ci-dessus
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20h25.

